

Image not found or type unknown



Modification de statut

Par **Molende**, le **30/01/2020** à **17:27**

Réfugié depuis 1991 j'ai demandé et obtenu une renonciation de statut de réfugié la préfecture vient de me donner un récépissé de demande de carte de séjour accompagné de l'ancienne carte de résident de 10 ans en attendant la nouvelle carte

puis-je voyager avec ce récépissé de 3 mois est mon ancienne carte?

Es ce considère comme une 1ere demande ou un renouvellement

En revenant de l'afrique dois je demander un visas pour le retour en france ?

Merci à vous de m'éclairer